



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.
Elodie Thébaud-Marie.

Associations

Un bénévole peut être considéré comme étant un salarié

Monsieur X est bénévole au sein d'une association, l'Entente Atom'sports aéroclub du Tricastin, qui participe à la gestion de l'aérodrome de Pierrelatte (Drôme). Monsieur X en est même membre actif et administrateur. De plus, il est pilote et donc utilisateur de l'aérodrome. En décembre 2013, Monsieur X a signé une « convention » avec l'association : aux temps et horaires fixés par celle-ci, il devait ainsi accomplir des tâches que l'association avait définies unilatéralement.

Monsieur X disposait de deux jours de repos par semaine, d'un samedi et d'un dimanche par mois, de six jours fériés et de cinq semaines de congés par an. En outre, il ne pouvait s'absenter pendant les horaires de présence sans y avoir été préalablement et expressément autorisé. En contrepartie, Monsieur X bénéficiait de l'occupation exclusive et gratuite d'un logement.

À un moment, il a dû y avoir un conflit entre Monsieur X et l'association car celle-ci résilie la convention. Se prévalant de l'existence d'un contrat de travail, Monsieur X a saisi la juridiction prud'homale, laquelle considère que Monsieur X est « bénévole » et qu'un lien de subordination n'est pas établi.

Dès lors, c'est le tribunal de grande instance de Valence qui devait régler le litige. Cependant, Monsieur X fait appel. Dans un arrêt du 17 mai 2016, la cour d'appel de Grenoble confirme la décision prud'homale. Suite à cela, Monsieur X se pourvoit en cassation.

Cette fois-ci, par un arrêt du 20 décembre 2017 (Chambre sociale, n° 16-20646), la Cour de cassation casse et annule l'arrêt du 17 mai 2016 et renvoie l'affaire devant la cour d'appel de Chambéry. La convention est ainsi requalifiée en contrat de travail... avec toutes les conséquences qui y sont liées.

Santé publique

Un enfant n'est pas en surpoids ou obèse totalement par hasard

Dans *Études & Résultats* n° 1045 de décembre 2017, Muriel Moisy (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Drees) établit des liens entre l'origine sociale et le poids des bébés à la naissance, ainsi que les situations de surpoids ou d'obésité à 6 ans. ⁽¹⁾

On naît « gros bébé » si on pèse 4 kg ou plus ; on est un nouveau-né de petit poids en faisant moins de 2,5 kg. À la naissance, selon une enquête réalisée en grande section de maternelle (2012-2013), il y a autant de bébés de petit poids que de gros bébés (7 % dans chacun des groupes). Le poids moyen s'établit à 3,270 kg (3,195 kg pour les filles et 3,330 pour les garçons). En outre, la part des nouveau-nés d'au moins 4 kg est plus élevée chez les garçons (9 %) que chez les filles (5 %).



(1) – « [Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ?](#) » (6 p.).

Muriel Moisy précise que les ouvriers ont plus souvent que les cadres des bébés de petit poids (9 % des naissances, contre 6 %). À l'inverse, les cadres ont plus souvent des gros bébés que les ouvriers (8 % des naissances, contre 6 %).

En grande section de maternelle, le poids moyen des enfants est, comme à la naissance, plus élevé chez les garçons que chez les filles (20,7 kg, contre 20,1 kg). Pour autant, les filles sont davantage en surcharge pondérale (en surpoids ou obèses) que les garçons (14 %, contre 10 %). Surtout, Muriel Moisy souligne que « *la surcharge pondérale présente un gradient social marqué* » : en effet, toujours en grande section de maternelle, elle concerne 16 % des enfants d'ouvriers contre 7 % des enfants de cadres.

Si on observe les nouveau-nés de petit poids, leur devenir à 6 ans diffère là encore selon le milieu social des parents : « *La part de ceux qui basculent vers le surpoids à 6 ans est nettement plus élevée chez les ouvriers que chez les*

cadres (11 %, contre 4 %) ». Par ailleurs, les gros bébés ont plus de risque d'être en surpoids à 6 ans... « *surtout parmi les enfants d'ouvriers* ».

L'étude montre que les habitudes de vie favorisant le surpoids sont plus répandues chez les ouvriers. Cela peut concerner les habitudes liées au petit déjeuner ou encore le temps passé devant les écrans. Cependant, insiste Muriel Moisy, les différences d'habitudes de vie ne suffisent pas à expliquer les écarts de surpoids entre les enfants de cadres et ceux des autres groupes sociaux : à habitudes de vie égales, un fils ou une fille d'ouvriers à 1,9 fois plus de risque d'être en surcharge pondérale à 6 ans par rapport à un enfant de cadre.

Au demeurant, on peut se réjouir que « *la prévalence de la surcharge pondérale à 5-6 ans a plutôt diminué (...), puisque plus de 14 % des enfants scolarisés en grande section de maternelle en 2000-2001 étaient en surpoids ou obèses, contre moins de 12 % en 2013* ».



À vos agendas



Le dimanche 13 mai, à Mayenne
**Condensé d'histoire
et balade architecturale**

Le dimanche 13 mai, à 15 h, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne propose de découvrir l'histoire de la ville de Mayenne à travers ses monuments les plus emblématiques : « *De la naissance de la ville médiévale à l'impulsion nouvelle donnée au XVII^e siècle par le cardinal Mazarin, en passant par les bouleversements des bombardements de la Seconde Guerre mondiale* »...

Rendez-vous devant le théâtre.

Tarifs : 5 euros en plein tarif ; 3,50 euros en tarif réduit ; gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants.



Le dimanche 27 mai, à Sainte-Suzanne
**Comprendre l'art de bâtir
du XI^e siècle à nos jours**

Le dimanche 27 mai, à 16 h, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) de Sainte-Suzanne organise une visite-découverte de la forteresse.

« *Un donjon roman, une porterie médiévale, un logis classique du début du XVII^e siècle, une extension contemporaine... La cour de la forteresse abrite plusieurs monuments représentatifs de l'évolution de l'art de bâtir du XI^e siècle à nos jours* ».

Tarif : 2 euros

La pensée

hebdomadaire

« *Le 1 % les plus riches du monde captait 16 % du revenu en 1980, c'est 20 % aujourd'hui. La moitié la plus pauvre de la population stagne autour de 9 % sur la période, malgré les évolutions dans les pays émergents. Au niveau mondial, le 1 % du haut a capté deux fois plus de croissance que la moitié du bas, c'est considérable. (...) Si on raisonne en termes de population adulte, [le 1 % les plus riches] représente 40 millions de personnes et cela correspond à un niveau de revenus de 330 000 euros par adulte et par an. La moitié la plus pauvre de la population mondiale, celle dont le revenu est inférieur à 3 200 euros par adulte et par an, représente 3,5 milliards d'individus.* »

Lucas Chancel, codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales et de WID.world à l'École d'économie de Paris, chercheur senior à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et enseignant à Sciences Po, « *Les inégalités progressent de manière différenciée* » (entretien), *Alternatives Économiques* n° 375 de janvier 2018.

QU?Z
Semaine 19
2018

